

INFO VILLAGE

MESSIMY
SUR SAÔNE



19

INCIVILITÉS



7

LIMITES DE LA COMMUNE



12

SÉCURITÉS

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9 h 00 à 11 h 30
vendredi : 13 h 30 à 16 h 00

46 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10 h 00 à 11 h 30

ÉCOLE

94 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16 h 00 à 18 h 00
samedi : 10h 00 à 12h 00
Place de la Mairie
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF : 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- ALEC 01 : 04 74 45 12 40
- ARNAQUES INTERNET :
www.service-public.fr
- Ostéopathe :
233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :
237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - Le Détour
- Assistances maternelles :
Voir le site de la Mairie
- Déchèteries Smidom 04 74 04 94 69
Francheleins
St Etienne sur Chalaronne
St Jean sur Veyle
Vonnas
- Colonnes de tri PAV :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube
mairie.messimysursaone@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Gérard Imbert p. 4
- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône p. 5
- Comité Consultatif d'Action Sociale p. 6
- Messages aux Associations p. 6

LES COMMISSIONS

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

- Limites de la commune p. 7
- L'Elu local p. 9
- Le Sénat, c'est quoi ? p.10
- Sous Commission " Le Sport " p.11

ÉCONOMIE LOCALE

- Coopérative alimentaire p.11
- Projet de marché p.11

PERSONNEL COMMUNAL

- La Mairie et son Personnel p.12

BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

- Réseau assainissement p.12

SÉCURITÉ

- Circulation p.12

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Sécheresse p.13

ÉCOLE

- Rentrée 2020-2021 p.14

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Bibliothèque p.15
- Club photo œil & Lumière p.15
- Fareins Saône Vallée Foot p.16
- Tennis club de Messimy p.17
- Club Canin des Dombes p.17
- Comité de Jumelage p.18
- Les Chanteurs du Val de Mâtre p.18
- Club de l'Amitié p.18
- Demain Messimy sur Saône p.19
- Incivilités p.19

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.20
- Groupement paroissial p.20
- Hauteur d'eau p.20
- Ordures ménagères p.20
- Défibillateurs p.20
- Nuisances sonores p.20
- Brûlage déchets verts p.20
- Le marché p.20
- Fermeture de la Mairie p.20
- Bar Le Détour p.20
- En route pour le zéro déchet p.20

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.21

Responsable de la publication : Thierry Michal, Maire

Réalisation et distribution : Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sinclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.

Mise en page : Christine Brillant - Tirage en 650 exemplaires - photo de couverture: Mairie de Messimy sur Saône - Dépôt légal Novembre 2020 - N°122

LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes Chers Messimiens

Voici en peu de temps un nouveau numéro d'Info Village. Preuve de son dynamisme, la commission communication a souhaité rattraper le rythme et les échéances des publications trimestrielles habituelles considérant qu'il y avait suffisamment de matière pour produire ce numéro que nous vous livrons, même s'il sera un peu plus allégé que le précédent.

Alors quels ont été les principaux évènements depuis le dernier numéro ?

Il y a d'abord eu la rentrée scolaire à laquelle j'ai assisté, même si quelques pleurs bien compréhensibles parmi les plus petits étaient présents ici ou là, les enfants concernés ont très vite été pris en charge par les institutrices pour qu'ils se sentent rapidement rassurés dans ce nouvel environnement que certains enfants découvrent pour la première fois. Au niveau du restaurant scolaire nous nous approchons certains jours de la centaine de repas ce qui occasionne des tensions dans l'organisation et nous impose de renforcer le dispositif. Mais globalement tout s'est passé pour le mieux avec le protocole sanitaire appliqué par tous.

La rentrée a également été marquée par une chaleur exceptionnelle pour le mois de septembre avec la sécheresse, les dégâts sur la nature et les cultures, ainsi que les tensions sur les réserves en eau qui l'accompagnent. C'est une évidence, ce phénomène prend de plus en plus d'importance au fil des années. La commission environnement aura à réfléchir pour faire évoluer nos pratiques en imaginant par exemple des plantations moins gourmandes en eau.

Concernant les travaux de sécurisation de l'entrée Nord sur la RD933, le marché est sur le point d'être attribué, les travaux doivent cependant être reportés à début 2021

compte-tenu de l'intervention des concessionnaires de réseaux plus longue que prévue qui va s'étaler d'octobre à début décembre.

Enfin, le contexte épidémiologique s'est fortement dégradé depuis la fin des vacances et on assiste inexorablement à une montée en puissance des contaminations surtout dans les agglomérations, conséquence directe des brassages de population estivaux et de certains relâchements. Les règles de distanciation, le port du masque, la désinfection des mains, bref l'ensemble des gestes barrières sont plus que jamais nécessaires. Ceci nous conduit à faire des réunions masquées, les conseils municipaux et communautaires n'échappent pas à cette règle. Il nous appartient de supporter l'inconfort de cet accessoire en se considérant chacun comme source de contamination potentielle pour autrui.

Ce n'est pas de gaieté de cœur mais par sécurité, nous avons préféré prendre la décision de faire la cérémonie du 11 novembre avec un simple dépôt de gerbe en effectif réduit avec quelques élus, en évitant un rassemblement massif des habitants. Même si c'est encore un peu tôt pour l'affirmer, il est probable que la traditionnelle cérémonie des vœux soit également remise en cause. Je déplore cette situation et je compte sur votre compréhension. Un nouveau confinement serait catastrophique à tout point de vue et chacun d'entre nous peut agir pour éviter cela. Nul doute que la situation finira par évoluer favorablement peut-être avec des vaccins ou tout simplement par une immunité collective mais cela prendra encore du temps.

Malgré ces contraintes, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel automne.

INFOS MAIRIE

GÉRARD IMBERT

"Ce mercredi, 30 septembre, nous t'avons dit au-revoir, mon cher Gérard, après plusieurs années qui ont suivi ton parcours au sein du conseil municipal de Messimy sur Saône.

En son temps, après avoir passé un mandat comme conseiller municipal avec Maurice Gelas, Maire, tu as accepté de te faire élire 1er adjoint, avec moi comme Maire.

Nous avons donc mené ensemble et pendant six ans le conseil municipal de notre commune, aidés bien sûr de nos treize autres adjoints et conseillers très au fait d'une gestion active et équilibrée.

Au cours de toutes ces années, nous nous sommes parfaitement entendus sur les projets à débattre puis à décider et à réaliser.

A ma table, ce samedi, deux sujets remontent à ma mémoire : l'évolution du bulletin municipal après sa création et la réhabilitation des bords de Saône."

Pour "info Village", tu as beaucoup participé à sa création et à son contenu pour informer nos habitants sur la vie de la Commune. Cet outil de communication est devenu agréablement présenté puis attendu par la population plusieurs fois par an.

Pour la réhabilitation des quatre kilomètres des bords de Saône tant aimés, tu as pris le dossier en mains. Avec Voies Navigables de France, la commune a défriché tous les francs bords, coupé de nombreux arbres, replanté de l'herbe. Notre autorité de tutelle, intéressée par notre travail a pris en charge la réfection de la chaussée du chemin de halage et la remise en état des perrés.

Après avoir été critiqué sur l'utilisation des fonds de la commune, tu as pu constater, avant de nous quitter, la chance d'avoir à Messimy ce chemin de halage qui attire, avec plaisir, un nombreux public, en attendant la voie bleue qui traversera la France du Nord au Sud.

Merci Gérard pour tes nombreux autres engagements constructifs pour la Commune et les services rendus aux habitants. "

Marc du Verne
Maire Honoraire



INFOS MAIRIE

SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAÔNE

Dans le numéro 118 de l'Info Village, nous avons retracé l'histoire du Syndicat d'Eau Potable de Montmerle et Environs qui a alimenté Messimy pendant 60 ans. Depuis le 31 décembre 2019, il n'existe plus, victime de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, 2015).

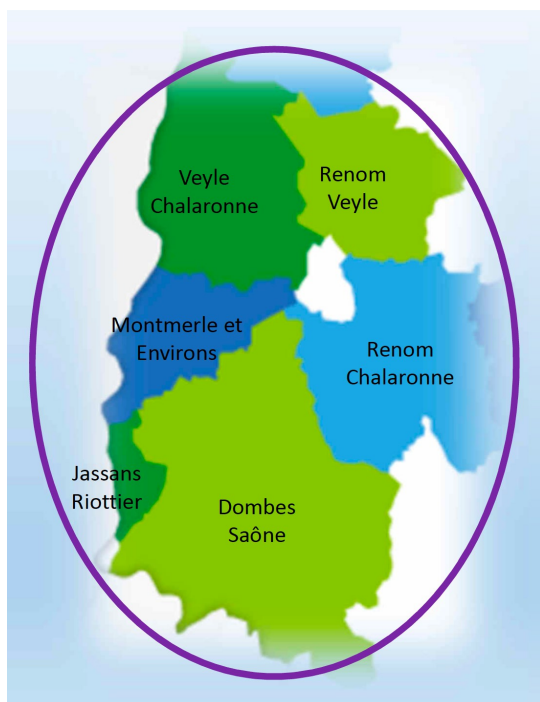
En effet, cette loi a transféré la compétence « eau potable » aux communautés de communes, en créant simultanément quelques contraintes supplémentaires pratiquement inapplicables lorsque le territoire de l'ex-syndicat est plus grand que celui de la communauté de communes et que les infrastructures (champ captant, châteaux d'eau) sont dispersées sur plusieurs communautés de communes.

La seule solution envisageable a été de créer un grand syndicat qui regrouperait plusieurs ex-syndicats (que nous appellerons « services » dans la suite) et plusieurs communautés de communes.

Les négociations ont commencé en 2016, sous l'égide du PTIE (Pôle Technique Intersyndical de l'Eau), organisme technique créé en 2010 par une douzaine de syndicats de l'ouest du département de l'Ain, pour suppléer à la suppression des services techniques support de l'État qui apportaient pourtant une compétence précieuse.

D'abord imaginé à l'échelle du PTIE, soit douze syndicats, représentant la grande moitié ouest du département, ce scénario a été jugé trop lourd et sujet à politisation. Dès 2018, les choix se sont portés sur des rapprochements plus modestes, représentant une meilleure cohérence technique.

Dans le sud-ouest du département, six syndicats pouvaient faire un ensemble cohérent : Veyle-Chalaronne, Renon-Veyle, Renon-Chalaronne, Dombes-Saône, Jassans Riottier, Montmerle et Environs.



La fusion était prévue au 1^{er} janvier 2019, mais des adhérents majoritaires des syndicats de Jassans Riottier et Montmerle et Environs s'y sont opposés (entre temps l'État avait fini par annuler les contraintes inapplicables). La fusion s'est donc réalisée avec quatre syndicats seulement, le nouveau syndicat a pris le nom de SEP BDS : Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône. Dans le courant de l'année 2019, les adhérents majoritaires du syndicat de Montmerle ont changé d'avis et ce dernier a pu rejoindre le SEPBDS au 1^{er} janvier 2020.

LE SEPBDS AUJOURD'HUI

Le syndicat dessert 90 400 habitants (Insee 2018) sur 67 communes avec 9 sites de pompage, 2 usines de traitement et 22 réservoirs alimentant plus de 1700 km de réseau de distribution.

Le syndicat assure la gestion de la ressource en eau potable, et réalise l'ensemble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau et des installations (réservoirs, pompages), au service des communes et des habitants.

Pour autant, le souci constant des administrateurs, depuis le début, est de maintenir la proximité avec les communes. Chaque ancien syndicat est devenu un « service ».

Comme auparavant, chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant. Chaque service bénéficie d'un vice-président « gestionnaire » et d'un vice-président en charge du suivi des travaux du secteur. Tous deux sont membres du bureau qui comprend, en outre, un vice-président chargé des finances et un président. Les décisions statutaires sont prises par le Comité Syndical au complet, mais les politiques locales sont arrêtées lors de réunions des délégués du service.

L'exploitation de chaque service fait l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public, indépendant de celui des autres services. Les appels d'offre ne sont pas groupés, ni lancés en même temps. Pour autant, le nombre d'entreprises capables de répondre à ces appels d'offre n'est pas très élevé et SUEZ Eau France exploite quatre des cinq services.

La même problématique se rencontre pour la maîtrise d'œuvre.

Pour les travaux de canalisation, le programme annuel de chaque service fait l'objet d'un appel d'offre indépendant, ce qui permet de rester dans des enveloppes raisonnables et donc à des entreprises locales de répondre.

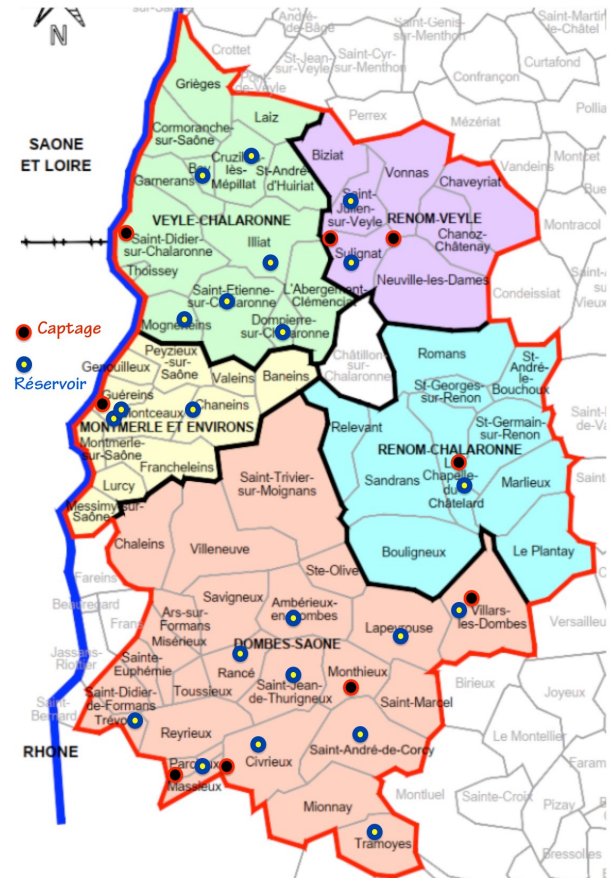
Chaque service bénéficie d'un « budget » d'investissements (de travaux) dédié, proportionnel à ses recettes propres.

La situation du SEPBDS est très saine sur le plan financier, peu d'emprunts et un retour sur investissement très rapide.

Outre la gestion des réseaux, le SEPBDs va devoir s'atteler à deux chantiers :

- Un purement technique : la réalisation d'interconnexions entre les services qui n'existent pas ou très peu. Ces interconnexions permettront d'alimenter une zone à partir d'un autre service pendant une période de travaux ou suite à un incident.
- Un à caractère administratif : si, en moyenne, les prix de l'eau sont très peu différents entre les services, les modes de calculs eux le sont. Il faudra arriver à une homogénéisation avant 2026.

La création du SEPBDs apporte une stabilité administrative et une sécurité technique appréciables pour tous les EPCI adhérents. Mais, au contraire de ce qu'attendaient les auteurs de la loi NOTRe, elle ne génère que très peu d'économies car l'essentiel des dépenses est constitué par des investissements indispensables.



COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Pour les personnes n'ayant pu participer au repas des aînés en mars dernier, les membres du CCAS de Messimy sur Saône passeront, comme chaque années à l'occasion des fêtes de fin d'année, rendre une visite aux personnes âgées de 70 ans et plus le samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020 après 10 heures.



MESSAGES AUX ASSOCIATIONS

Certaines associations reçoivent en mairie des courriers reçus de divers organismes, merci de bien vouloir venir, ou nous contacter régulièrement, les retirer.

La réunion pour l'élaboration du calendrier des manifestations 2021 est fixée au dimanche 22 novembre 2020 à 10h30 à la salle polyvalente.

Un rappel par convocation est prévu et sera adressé à chaque responsable d'association.

En cas d'empêchement des responsables contactés, il est indispensable qu'ils se fassent représenter par un membre de l'association afin de pouvoir fixer en concertation les dates des futures manifestations.

Dans le cadre du contexte sanitaire et des gestes barrières, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer les noms des personnes qui seront présentes, une seule personne par association.

Nous constatons comme chaque année, une forte progression des demandes de location de la salle polyvalente.

Nous vous demandons de bien prévoir vos réservations pour cette réunion du 22 novembre.

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

LES LIMITES DE LA COMMUNE



Belle initiative de notre premier adjoint que cette sortie en vélo pour les conseillers municipaux à la découverte des limites de la commune. Il est intéressant pour les élus de connaître les limites de leur territoire. Rien de tel que le vélo pour les découvrir. Le 13 septembre, onze courageux se sont retrouvés dans la cour de la mairie. Après l'effort, le réconfort autour du verre de l'amitié offert par Vincent Gelas.



UN PEU D'HISTOIRE

Ces limites paraissent parfois curieuses et difficiles à trouver car passant au milieu d'une parcelle.

Mais de quand datent-elles ?

Sous l'ancien régime, les limites administratives se superposaient : il y avait les limites paroissiales liées à la perception de la dîme et les limites seigneuriales liées aux autres impôts. Les terres de Messimy se partageaient entre deux seigneuries : Messimy et Montbrian.

Les délimitations seigneuriales ont été abolies en 1789, remplacées par des municipalités démocratiquement élues. Les communes, en tant que structure administrative de base homogène sur tout le territoire national, ont été créées le 31 octobre 1793. Suivant les régions, la délimitation des territoires communaux a repris celles des seigneuries ou, le plus souvent, comme à Messimy, celles des paroisses.

A l'origine, les limites ont suivi des chemins, des ruisseaux, des fossés, sans doute aussi un parcellaire ou des propriétés.

A partir de 1965, des remembrements ont été réalisés pour faciliter l'exploitation des terres, les parcelles étant devenues trop morcelées au fil des partages. Ces remembrements, gérés par des associations foncières, ont changé l'aspect du paysage qui de bocage est devenu "open field". D'anciens chemins, qui servaient aussi de limite, sont devenus inutiles et ont été supprimés. D'autres ont été créés ailleurs mais sans tenir compte de la fonction de limite.

C'est pourquoi, aujourd'hui, dans certaines zones comme le quartier du Bicheron, seul un géomètre pourrait indiquer où se trouvent exactement les limites communales.



La carte d'état major de 1820 montre que ces limites, vieilles de 200 ans au moins, n'ont pas changé.

Comme il n'y avait pas ou peu de bornes à cette époque, on a planté des arbres aux endroits stratégiques. Certains de ces arbres, des chênes en général, sont toujours là et servent de repère.



COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

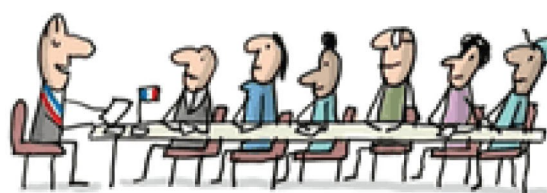
Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

LE CONSEIL
MUNICIPAL



Le conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants.

Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines.

Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en conseil des ministres.

Extrait de : Les collectivités territoriales et la décentralisation - Découverte de la vie publique

Éditeur : La documentation Française

Image : Lumni.fr/primaire/CM1

Température 8°, 2 H 15 d'attente sous la pluie pour 10 minutes de vote à la prefecture de l'Ain à Bourg en Bresse, c'est aussi ça, le devoir du maire et de ses adjoints !

Les grands électeurs, élus départementaux et municipaux se sont déplacés pour glisser leur bulletin dans l'urne, dimanche 27 septembre 2020 pour les élections sénatoriales.



Les élections sénatoriales ont pour but d'élire les sénateurs représentant le département au Sénat pour un mandat de six années.

Trois sénateurs ont été élus selon un mode de scrutin proportionnel :

- **PATRICK CHAIZE**
- **SYLVIE GOY-CHAVENT**
- **FLORENCE BLATRIX-CONTAT**



Nos grands électeurs de Messimy attendent leur tour..

- **THIERRY MICHAL** Maire
- **FABIENNE IMBERT** 2ème adjointe
- **NATHALIE FELTRIN** 4ème adjointe (sur la photo)

LE SÉNAT, C'EST QUOI ?

Le Sénat est une assemblée représentative. C'est la deuxième « chambre » du Parlement français, la première étant l'Assemblée nationale. Pour désigner ce système de double représentation de la France et des Français, on parle de « bicamérisme ».

Les deux chambres du Parlement assument exactement les mêmes fonctions : examiner à fond les lois et les modifier, approfondir les grandes questions nationales et contrôler l'action du gouvernement. Mais à la différence de l'Assemblée nationale, le Sénat défend en plus les intérêts des communes, des départements et des régions, ce qu'on appelle les « collectivités territoriales ».

L'Assemblée nationale, quant à elle, dispose du dernier mot sur le vote des lois. Cela veut dire que c'est elle qui décide au cas où le Sénat et l'Assemblée ne seraient pas d'accord.

Ainsi, pour résumer, les sénateurs représentent, enquêtent, délibèrent, légifèrent et contrôlent.

DE QUAND DATE LE BICAMÉRISME ?

De près de 140 ans ! Et même 218 ans si on considère que le premier Sénat date de 1795 – il s'appelait en réalité le « Conseil des Anciens ».

Le bicamérisme est un élément presque stable au sein de l'histoire, si mouvementée, de la France après la Révolution : à partir de son introduction en 1795, il n'a cessé d'être en vigueur que durant la très courte deuxième République (1848-1851) et pendant deux périodes de bouleversement (1871-1875 et 1944-1946) consécutives à des guerres.

LE VOTE DE LA LOI

Pendant les discussions, les sénateurs et les députés peuvent déposer des amendements pour améliorer le texte. Tant que les sénateurs et les députés modifient le projet de loi, le texte fait des allers et retours entre les deux Chambres, chaque nouvelle modification devant être examinée par l'autre assemblée. On appelle ces va-et-vient la « navette » parlementaire.

Si après deux allers et retours, le Sénat et l'Assemblée nationale continuent de modifier le texte de loi, le Premier ministre peut convoquer une « commission mixte paritaire », composée de 7 sénateurs et de 7 députés, pour obliger les parlementaires à se mettre d'accord sur une version définitive du texte.

Si cette commission échoue à s'entendre sur le texte, le Gouvernement peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Il peut aussi abandonner son projet de loi. S'il ne choisit ni l'un ni l'autre, la navette reprend...

Chaque année, une centaine de lois sont votées par le Parlement.

sources : junior.senat.fr



Le Sénat siège au palais du Luxembourg à Paris.

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

SOUS COMMISSION "LE SPORT"

Jeudi 17 Septembre, c'est tenue en mairie une réunion avec les associations sportives en présence de monsieur le maire.

Les clubs tour à tour ont exposé leur historique, activités sportives et donné le nombres de licenciés.

Puis vient le temps des questions réponses entre les membres de la commission, le maire et les clubs dans un très bon esprit de convivialité.

Le maire et la commission tiennent à remercier tous les présents lors de cette réunion.



ECONOMIE LOCALE

COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE

Le Ring vous attend tous les mercredis sous la Halle de 16 h à 19 h.



PROJET DE MARCHÉ

Les membres de la Commission Économie Locale sont en recherche active pour mettre en place un marché sur la commune ainsi qu'un distributeur d'œufs.

Vous avez pu répondre au questionnaire et observer les résultats dans le précédent Info Village.

A ce jour, nous avons peu de retours positifs d'artisans ou de producteurs pour que le projet de marché voit le jour.

Concernant le distributeur d'œufs : deux producteurs d'œufs de Chaleins ne sont pas favorables à la mise en place d'un distributeur d'œuf : investissement et maintenance trop importants.

Si vous avez des contacts de producteur de légumes, boucherie ou autre n'hésitez pas à contacter la mairie par mail : marie.messimysursaone@orange.fr

PERSONNEL COMMUNAL

LA MAIRIE ET SON PERSONNEL

Le lundi 28 septembre 2020 a eu lieu la première rencontre des agents communaux avec les membres de la commission personnel communal. Celle-ci n'avait pu être programmée plus tôt en raison de l'installation tardive de la nouvelle équipe, liée aux événements sanitaires.

Cette réunion avait pour objet la présentation des nouveaux élus au sein de la commission et surtout permettre au personnel communal de donner son ressenti,

ses difficultés, ses remarques sur l'environnement global et l'ambiance en général, dans l'exercice de ses fonctions.

La commission, étant parfaitement consciente des problèmes rencontrés par ses agents, leur a exprimé tout son soutien et son écoute et fera tout son possible pour répondre au mieux à leurs attentes.

BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

RÉSEAU ASSAINISSEMENT

Depuis notre regroupement avec la **Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières**, la **compétence assainissement a été transférée à leur service** ;

Ce qui a pour conséquence que toute demande de renseignement pour installation ou raccordement, ainsi que pour les installations d'assainissement non collectif (*non raccordées au réseau*) doivent passer par ce service : **référént technique M. GAY Jordan au 04.74.02.42.15 ou par mail : assainissement@ccvsc01.org**

Pour toute autre question, vous trouverez ci-après les coordonnées des services de SUEZ Eau France à contacter en fonction de l'objet de votre demande :

1 – Pour tout problème urgent d'écoulement, de refoulement des eaux usées ou affaissement de regard, il faut

appeler le **SERVICE D'URGENCE de SUEZ Eau France joignable 7/7 jours et 24/24 au 0 977 401 130**. Le délai d'intervention est garanti dans les 2 heures, conformément au règlement de service signé entre la Communauté de Communes et SUEZ Eau France.

2 – Pour toute autre demande (devis, prise de RDV, problème-question portant sur la facturation...), il faut appeler le **SERVICE CLIENT de SUEZ Eau France joignable du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 13 heures au 0 977 408 408 ou sur le site <https://www.toutsurmoneau.fr/mon-compte-en-ligne>**

3 – **Vous pouvez également vous rendre à l'Agence SUEZ Eau France du lundi au vendredi de 8h15 à 12 heures et de 13h30 à 16h45 (le vendredi 16h15) : Zone Industrielle 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE.**

SÉCURITÉ

CIRCULATION

Nous déplorons une nouvelle fois la vitesse exagérée sur la Commune de certains véhicules : un accident impliquant trois voitures sur la RD 933 au centre village, et le même jour, un autre route de St Trivier.

A cours terme, la signalisation va être renforcée avec l'installation d'un panneau de limitation de vitesse clignotant route de St Trivier.

D'autre part encore une fois, plusieurs poteaux route d'Ars, sur le cheminement piétonnier, ont été cassés. Malheureusement, les personnes concernées ne se présentent jamais en mairie pour signaler les faits.

Concernant la croix de la Poyat, les commissions voirie et sécurité ont décidé de changer l'emplacement de cette dernière, qui sera déplacée d'un angle à l'autre, route de Chaleins et route d'Ars.

Nous avons décidé de prolonger l'aménagement provisoire du centre village en ce qui concerne notamment la circulation et les places de parking.



Bonne nouvelle !

Nous avons retrouvé le panneau du chemin du Château à Montmerle S/S

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

SÉCHERESSE

Depuis quelques mois, le déficit hydrique est devenu une réalité sur l'ensemble du département de l'Ain.

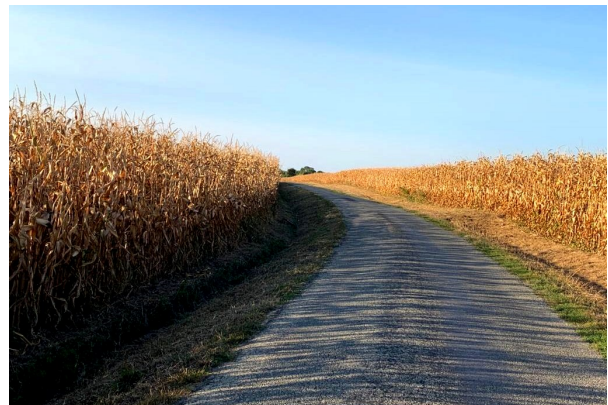
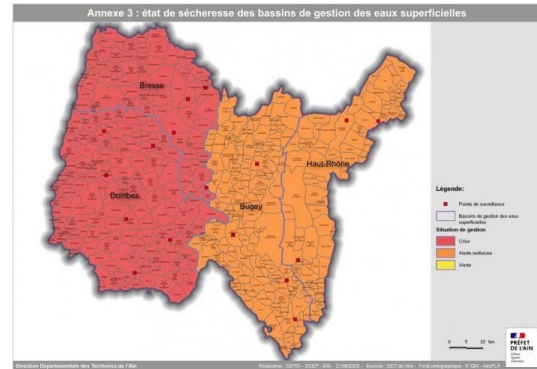
Messimy sur Saône n'échappe pas au manque d'eau que vous avez pu observer durant le printemps et cet été.

Parmi les conséquences directes de ce phénomène on peut observer une dégradation marquée de l'état des cours d'eau et une baisse des nappes souterraines.

C'est la raison pour laquelle, le préfet, à l'issue d'une consultation écrite du comité départemental de l'eau, a décidé début août de maintenir le bassin de gestion eaux superficielles « Dombes » en situation de crise auquel Messimy sur Saône appartient.

Les conséquences sont concrètes pour chaque habitant encore aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre

Données récoltées : <http://www.ain.gouv.fr/secheresse-les-faibles-debits-des-cours-d-eau-a6288.html>



MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER EN SITUATION DE CRISE



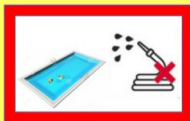
Interdiction d'arroser les stades, golfs (hors greens et départ de golf), **les pistes d'hippodromes et carrières de centre équestre.**



Interdiction de laver les façades, voiries et cours (hors travaux préparatoires à un ravalement de façade et impératif sanitaire)



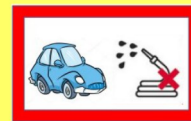
Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris (sauf arrosage pied-à-pied ou au goutte-à-goutte)



Interdiction de vidanger ou de remplir les piscines de plus de 5 m³
Les appoint en eau sont interdits entre 9h et 21h (les besoins de chantier de piscine en cours de construction restent autorisés)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9 h à 21 h
(interdiction de prélever l'eau dans les cours d'eau pour cet usage)



Interdiction de laver les voitures
(hors stations professionnelles équipées de lances « haute pression » ou d'un système de recyclage d'eau)

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux réserves d'eaux pluviales

Pour les professionnels (industriels, agriculteurs, pisciculteurs) et les collectivités, des dispositions spécifiques figurent dans l'arrêté préfectoral

ÉCOLE

RENTÉE 2020 - 2021

Cette année, l'école de Messimy s/Saône accueille 129 élèves.

L'équipe enseignante a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue : Mme Teissonnière.

L'école comporte 5 classes :

La classe des petits/moyens de Mme Véronique Vanrumbeke , aidée par Mmes Gobet et Girin (ATSEM).

La classe des moyens/grands de Mme Perraud (Directrice et déchargée le lundi par Mme Ferréol), aidée le matin par Mme Girin (ATSEM).

La classe des CP/CE1 de M. Diard.

La classe des CE1/CM1 de Mme Turpaud.

La classe des CE2/CM2 de Mme Teissonnière.

Cette année encore, l'équipe enseignante espère pouvoir mener quelques projets malgré le contexte sanitaire.

Le partenariat avec la bibliothèque municipale va se poursuivre.

Des sorties scolaires seront organisées pour la fin de l'année scolaire.



Classe des petits/moyens



Classe des moyens/grands



Classe des CP/CE1



Classe des CE1/CM1



Classe des CE2/CM2

Les classes d'élémentaire devraient adhérer à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) ; cela leur permettra de partager des moments conviviaux lors de rencontres sportives avec des élèves d'autres écoles.

L'équipe enseignante remercie la municipalité et le Sou des écoles pour leur soutien tout au long de l'année.

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

BIBLIOTHÈQUE

Les permanences habituelles de la bibliothèque ont repris les mardis et samedis comme à l'accoutumée. Les incertitudes de cette période ne nous permettent pas encore d'envisager nos animations régulières. En principe nous devrions reprendre nos séances hebdomadaires avec l'école après les vacances de la Toussaint et en tout cas nous maintenons l'**inauguration de la grainothèque le dimanche 18 octobre de 14h à 17h** en partenariat avec l'association Demain Messimy qui proposera un troc aux plantes et des échanges de produits maison et peut être de petits ateliers si cela est possible.



Nous ne pouvons pas fêter les 15 ans de la bibliothèque en novembre comme prévu mais cela sera remis à une date ultérieure dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

Ne nous laissons pas gagner par la morosité ambiante, la lecture reste un moyen formidable pour s'échapper. C'est toujours avec grand plaisir que nous vous accueillons lors de nos permanences, un petit crochet par la « bib » le mardi après l'école offre un temps de récréation à nos petits écoliers et un moment convivial aux parents et enfants avant le retour à la maison. Pensez-y et venez nous rencontrer !

Le 14 octobre, nous procéderons à notre échange de livres à la bibliothèque départementale de Bourg environ 400 livres seront ainsi renouvelés. Nous continuerons également nos achats, la rentrée littéraire sera propice à de nouvelles découvertes. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

A très bientôt

L'équipe de la bibliothèque

Bibliothèque municipale - Place de la mairie - permanences : mardi de 16 à 18h, samedi de 10 à 12h

Tél : 04 74 67 87 80 et page facebook
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRES

EXPOSITION 7 & 8 NOVEMBRE 2020

Chaque année, le week-end le plus proche du 11 novembre,

LE CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRE

organise une exposition des œuvres de ses adhérents, ainsi que celles d'un ou deux invités.

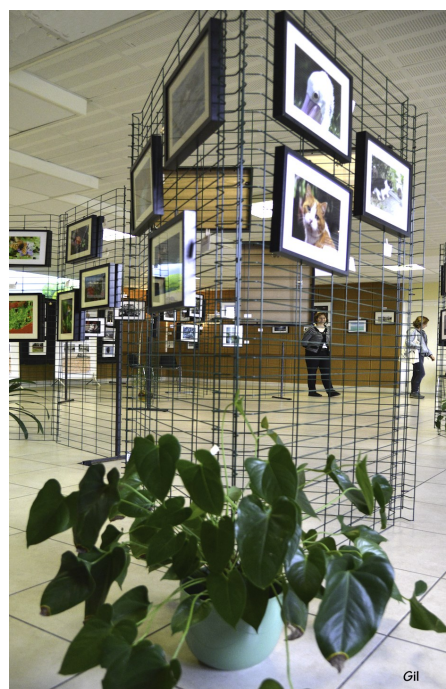
Cette année, pandémie de coronavirus oblige, il n'y aura pas d'invité extérieur et pas d'inauguration officielle. Les règles sanitaires seront respectées avec un parcours balisé.

La présentation sera différente. Jusqu'à présent, les tirages de chacun des membres étaient dispersés au hasard sur les différents panneaux. Cette année, chaque photographe choisira une thématique personnelle, qu'il (elle) devra décrire, et présentera jusqu'à sept clichés liés par ce fil conducteur, ses photos seront donc regroupées.

Vous pourrez toujours, pourquoi pas, acheter ou, au moins, essayer de gagner un des clichés en participant à la tombola.

Nous vous attendons nombreux, et masqués, les 7 et 8 novembre 2020 à la salle polyvalente, entrée libre.

Si l'évolution des conditions sanitaires nous interdisait de réaliser l'exposition en novembre, elle serait repoussée au mois de Février.



FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT

La nouvelle version du bulletin municipal nous ouvre de nouveau ses colonnes, nous tenons dans un premier temps souhaiter un mandat couronné de succès pour la nouvelle équipe municipale.

Que dire de notre activité proprement dite, tout d'abord il nous faut revenir sur la saison passée qui a été une saison « tronquée » et difficile à gérer pour tous.

En effet, la crise du "Covid-19" a fortement impacté la pratique du football, il nous a fallu respecter, ce qui était normal, les directives gouvernementales et les décisions de nos instances de tutelle (F.F.F. Ligue Rhône Alpes Auvergne, District de l'AIN).

Pour faire court, la saison sportive s'est achevée mi-mars : toutes les compétitions, tournois, rassemblements et manifestations ont été annulées ou suspendues.

Redémarrer une nouvelle saison, n'est pas quelque chose d'aisé, le président Didier LAURENT épaulé par un groupe de bénévoles motivés s'est attelé à repartir pour la saison 2020-2021, malgré de nombreuses incertitudes qui planent sur l'organisation, le déroulement des compétitions mais aussi l'application des règles sanitaires sur les trois sites utilisés par le club (Chaleins, Messimy/Saône et Fareins), ce qui n'est pas une mince affaire !!!!!

Pour la section séniors, deux Equipes sont engagées en championnat.

L'équipe 1 c'est maintenue en D2 (promotion d'excellence), quant à l'équipe 2, elle évoluera en D4.

40 à 45 licenciés défendront les couleurs du club chaque dimanche sous la houlette d'un nouvel entraîneur : Jacques DE OLIVEIRA aidé de Fred BASSET, Manu DE OLIVEIRA, espérons que cette saison nous apporte des satisfactions et qu'elle soit moins "stressante" que la précédente.

Pour la section JEUNES, nous pensons à l'heure où nous écrivons ces lignes, présenter des équipes dans toutes les catégories, malgré une légitime appréhension de certains parents pour réinscrire leur enfant.

En U18 une équipe est engagée et 20 licenciés sont opérationnels.

Encadrement : **Ludovic REVOLON** Tél : 0673666909

En U15 là aussi une équipe est engagée en championnat, pour l'instant 12 licenciés sont en règle, effectif très juste pour prétendre tenir toute la saison, nous faisons appel à tous les enfants pouvant et étant intéressés pour jouer dans cette catégorie.

Encadrement : **Philippe CORGE** Tél : 0677200639

En U13, une équipe est inscrite et environ 15 enfants défendront les couleurs du club.

Encadrement : **Lionel TOURON** Tél : 0608061721

En U11, logiquement 2 équipes devraient être compétitives, l'effectif global devrait être d'environ 20 licenciés.

Encadrement : **Philippe PERISSE** Tél : 0640887985

Pour les U9, près de 30 enfants qui ont retrouvé les chemins du stade pour découvrir les rudiments du football.

Encadrement: **J. CHAVRONDIER** Tél: 0782907037

Pour les U7 (école de foot), une dizaine d'enfants sont d'ores et déjà inscrits.

Encadrement : **Thibaut GAUTIER** Tél : 0664369008

Au chapitre de nos manifestations, nous avons maintenu toutes nos dates cependant, en fonction de l'évolution de la situation nous devons nous adapter.

Dans un exercice qui s'annonce compliqué nous mettrons tout en œuvre malgré des moyens et installations limités, pour que notre activité puisse perdurer.

Pour terminer, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui seraient susceptibles de nous aider (traçages terrains, approvisionnements des sites, tenues des buvettes etc.....), nous aurons besoin de tout le monde.

Nous vous disons à bientôt sur les stades, en espérant avoir retrouvé une certaine "normalité".

Prenez soin de vous et de vos proches.

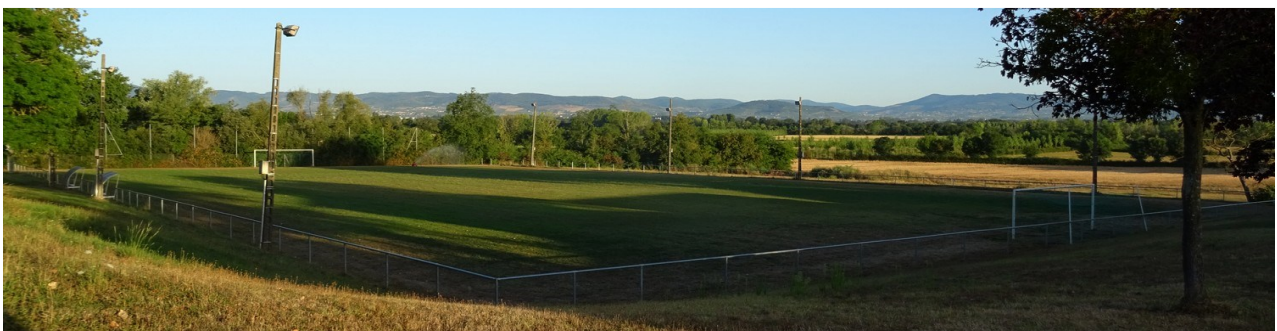
L'équipe dirigeante de Fareins Saône Vallée Foot



Contacts : Mr LAURENT Didier : **0699704188**

Mr ANSOUY Yves : **0682362606**

Mr BRAILLON Jean-Michel : **0767788129**



TENNIS CLUB DE MESSIMY

Le TCM (Tennis Club de Messimy sur Saône) a dû, en raison de la crise sanitaire Covid-19, annuler son traditionnel tournoi annuel, qui se tient habituellement sur les 3 premiers WE de septembre.

C'est la première fois dans l'histoire du club que ce tournoi n'a pas lieu, et c'est dommageable car ce tournoi, très important en nombre de participants par rapport aux effectifs limités du club, fait un peu vivre le club.

Pour autant, depuis maintenant 3 ans, le club organise aussi une compétition amicale annuelle appelée Tournoi de double du Beaujolais. Cette manifestation se déroule sur l'hiver avec des rencontres sous forme de poules et comporte 3 tableaux : double Dames, double Mixte et double Messieurs. Les matchs de poules ont lieu de novembre à mars dans les clubs respectifs des participants et les finales ont lieu au club en avril ou en mai. Cette année, pour cause de Covid-19, les matchs ont pris du retard et les finales ont été reportées sur le 1^{er} WE de septembre et se sont donc déroulées, dans le respect des gestes barrières, le samedi 5 septembre à Messimy.

Voici les résultats des 3 tableaux:

En Dames : Laurence CAILLAUD et Marie-Claude DUCROUX (TC FAREINS) battent Carole TROLLEY de P. et Catherine JONCHIER (TCAV) sur le score de : 6/3 – 7/5.

En Mixte : Marie et Jeremy ROSIER (TC JASSANS) s'imposent face à Carole TROLLEY de P. et Bernard GOIFFON (TCAV) sur le score de : 7/5 – 6/1.

En Messieurs : Thierry DUC et Denis ASSELIN (TC JASSANS) battent Gilles LAFURIE et Guy SANDRON (TC Haut-Formans) en 3 sets: 7/5 – 1/6 – 6/2.

A noter que le soleil était de la partie et que les rencontres se sont terminées par le verre de l'amitié, en petit comité pour respecter les consignes sanitaires.

Une très belle journée qui a permis de mettre un peu d'animation au club en l'absence du tournoi habituel.

Pour le bureau, bien sportivement

Laurent ZABIOLLE



Les 4 finalistes du double Mixte, avec les masques avant de commencer la partie !

CLUB CANIN DES DOMBES

Le Club canin des Dombes a pu reprendre ses activités en Juin 2020 avec des conditions strictes. Nous avons repris en petit nombre et en ballade éducative pour respecter les consignes sanitaires. Depuis le mois de juillet, la Société Canine nous a autorisé à rouvrir notre structure normalement, en respectant les gestes barrières.

Nous comptons environ 150 adhérents et à peu près 200 chiens. Cette année, encore, les adhérents et nos amis à 4 pattes ont pu bénéficier des cours d'éducation du dimanche matin dans une ambiance sympathique et chaleureuse.



Nous vous rappelons que nous proposons des cours d'éducation canine et également des disciplines dans le sport canin (Agility, Obéissance, Recherche Utilitaire et Ring et Pistage)

Au niveau compétition, les chiens du CCD se sont fait remarquer dans plusieurs disciplines et à très haut niveau :

En Ring : plusieurs compétiteurs gravissent les échelons de cette discipline et font connaître le club . Nous leur souhaitons bon courage et bonne continuation.

En Recherche Utilitaire (recherche de personnes égarées) : Notre club est le seul du département de l'Ain à pratiquer cette discipline canine. Notre concours a eu lieu le week end du 29 août. Un grand succès comme d'habitude avec des concurrents qui sont venus de toute la France (Paris, Bretagne...).

En Agility : L'équipe de compétiteurs a bien grandi et ils entrent en compétition en cette fin d'année. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite. Nous proposons également de l'initiation à cette discipline les dimanches matins.

En Obéissance : Nos compétiteurs montent progressivement les échelons de cette discipline. Nous avons la chance de recevoir Mr Dany Diaz (champion du monde d'obéissance) pour diriger des stages auprès de compétiteurs qui sont venus de toute la France pour assister à cette formation.

Les cours d'éducation ont lieu tout les dimanches matins de 9h à 11h au club. Ces cours permettent d'apprendre les bases d'éducation à votre nouveau compagnon (Marche en laisse, absence, coucher, assis, sociabilité...) Les cours sont répartis en plusieurs niveaux en fonction de l'évolution et de l'âge de votre chien. Nous sommes **ouverts toute l'année** et ne fermons pas. Un premier cours d'accueil est offert pour vous permettre de voir notre structure. Nous acceptons tous les chiens, du moment qu'ils sont à jour des rappels de vaccin.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions ou venir voir les compétiteurs lors de nos événements.

Nos dates à venir (sous réserve de maintien par la Société Canine) :

Samedi 24 et dimanche 25 Octobre 2021 concours de Pistage

Dimanche 29 novembre : Assemblée Générale

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook : <https://www.facebook.com/Clubcanindesdombes/>

Ou notre site internet : <https://clubcanindesdombes.wixsite.com/clubcanindesdombes>

Le Club Canin des Dombes



COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage s'est réuni le mercredi 23 septembre. Nos 3 communes Messimy-Chaleins-Villar Pellice sont toujours jumelées et désireuses de partager des moments conviviaux.

A cause de la pandémie, notre weekend du 5 et 6 septembre en Italie a été annulé mais nous veillons le plus possible à entretenir les liens, au minimum par téléphone.

Le nouveau maire de Chaleins a reçu le bureau. Lui ont été présentés la liste des membres et les statuts. Comme il tient à vivifier les associations, il propose qu'un membre de chacune plus un membre du jumelage soit représenté lors des réunions du comité des fêtes.

En attendant de pouvoir organiser un rassemblement ou une sortie pour ou avec nos amis italiens, vous pouvez rencontrer des membres au théâtre en coulisse à Jassans le dernier weekend de novembre 2020 « un hiver sous la table » ou contacter Michel MARION, Daniel LAUZE (sur Chaleins) ou Georges VIVIER ou Laurence WYNARCZYK (sur Messimy).



Photo prise en 2019

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE

La reprise de notre Chorale " Les Chanteurs du Val de Mâtre " était prévue initialement mardi 15 septembre 2020.

En raison de la covid 19, nous devons absolument respecter toutes les règles sanitaires.

Dans les circonstances actuelles, notre région étant en situation de vulnérabilité, zone rouge, nous devons nous montrer vigilants, prudents.

C'est pourquoi, après analyse, l'ensemble du Conseil d'Administration de la Chorale, a décidé de reporter cette date.

Nous ne voulons prendre aucun risque pour la sécurité de chacun.

Une nouvelle réunion du conseil d'administration aura lieu 2^e quinzaine de novembre pour faire le point sur la situation, pour une éventuelle reprise en janvier 2021.

Nous sommes désolés de cette situation, et espérons tous vous retrouver anciens et nouveaux choristes très prochainement.

Pour information, nous avons également annulé nos ventes de fleurs pour la Toussaint.

Nous nous excusons pour le désagrément occasionné.

Cordialement et à très bientôt

Le Bureau



CLUB DE L'AMITIÉ

La rentrée est là.

Nous pouvons encore profiter de belles journées mais malheureusement nos activités récréatives ne pourront pas reprendre dans l'immédiat.

Les contraintes gouvernementales, préfectorales et communales nous dissuadent de nous réunir dans la salle polyvalente.

La santé de nos adhérentes et adhérents priment sur le plaisir de nous retrouver.

Nous vous tiendrons informés dès qu'une reprise sera envisageable.

Dans cette attente, nous vous souhaitons de profiter malgré tout du bel été indien et de prendre soin de vous.

Le Bureau

DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE

ADOPTER LA POULE ATTITUDE

Avez-vous plus ou moins entendu parler de la réalisation d'un poulailler collectif ? Un des projets qui nous tenait à cœur. Créateur de lien entre personnes d'un même village, le poulailler peut être un soutien pédagogique. Cette expérimentation collective pourra donner l'envie à des habitants d'avoir leur propre poulailler, et participer ainsi à la réduction des déchets et du poids des poubelles par foyer, mais également initier des changements d'habitudes quant au tri des déchets.

Alors voilà, malgré la chaleur estivale des membres de l'association se sont mis au travail !

Tout est parti d'un châssis de caravane gracieusement offert par un habitant, puisque le cahier des charges prévoyait un poulailler mobile... Puis tout s'est rapidement enchaîné : les lieux d'implantation du chantier, les matériaux récupérés à droite et à gauche cédés par de généreux donateurs, l'outillage, les idées et enfin la mise en chantier !

90% de la construction est réalisée par des matériaux de récupération : il s'agit essentiellement de bois de palettes (naturellement non traité : il n'est pas question de faire respirer des vapeurs toxiques à nos poulettes), ainsi que des volets ayant résistés aux inondations de 2008 ! Sans oublier de nouveaux pneus. Le plancher et le toit sont en OSB (achetés). L'étanchéité est réalisée en polycarbonate récupéré.

Pas question de laisser divaguer les gallinacés, il faut maintenant réaliser un enclos. Un ancien barnum destiné à la déchèterie est proposé. Il est bien entendu le bienvenu, car cela définit la structure : quelques renforts par ci, une porte d'accès par là. Il ne reste plus qu'à le recouvrir de grillage afin d'éviter toute introduction d'animaux non désirés...

Mille mercis à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre : don de matériel et de temps, accueil et prêt d'outillage... Ce furent de bons moments très conviviaux !

Un grand merci naturellement au maire et au conseil municipal qui non seulement ont donné leur aval au projet, mais ont convenu d'une convention pour l'installation sur un terrain municipal !

Maintenant il reste à acheter quelques poules (Nombre limité à 5) et les installer dans leur nouvelle demeure.

Le fonctionnement du poulailler sera assuré par les membres de l'association.

Un planning collaboratif, pour assurer un partage équitable des tâches quotidiennes nécessaires à l'entretien du poulailler et à la récolte des œufs sera élaboré.

Si vous désirez vous lancer dans l'aventure poulailler ou échanger d'autres idées :

Adresse postale : 46 rue du Bourg 01480 Messimy / S

Suivez nous sur notre page Facebook Demain Messimy sur Saône.



NETTOYAGE DU VILLAGE

Une belle mobilisation pour le nettoyage du village et des bords de Saône, ce samedi 3 octobre, à l'initiative de l'association "Demain Messimy" !

Merci à Equi-Nature Beaujolais Val de Saône et leurs ânes, Démarche Nature et Cime Elagage pour les véhicules, la Mairie pour son soutien et les sacs.

Bravo à tous les bénévoles !!!

Un grand merci aux personnes des villages voisins venues prêter main forte.



INCIVILITÉS

Comme nous venons de le voir, si de bonnes volontés animées par le désir de vivre dans un environnement sain et propre consacrent du temps à nettoyer la commune, d'autres en prennent beaucoup moins pour déposer des déchets, gravats et immondices en tout genre comme l'illustre cette photo récente prise sur le sentier des Alagnes dans le quartier du Bicheron.

Si cette photo et ces portes vous font penser à un chantier que vous connaissez, n'hésitez pas à en informer la mairie car nous recherchons activement les responsables de ces dépôts sauvages totalement intolérables.

Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 € avec éventuellement confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets.

Devant de tels agissements, la commune n'hésitera pas à tout faire pour sanctionner ce genre de comportement inadmissible.

*Le Maire
Thierry Michal*



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

• NAISSANCES :

Tom Chaintreuil ▶ 17 septembre

• MARIAGES :

Armelle Durand-Maniclas et Laurent Goujon ▶ 29 août
Nathalie Gaudin et Carlos Santos ▶ 3 octobre

• DÉCÈS :

Gérard Imbert à Belleville ▶ 25 septembre

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Juillet 11,8 mm	Août 37,4 mm	Septembre 33,7 mm
--------------------	-----------------	----------------------

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Si lundi férié ▶ le **MARDI**

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h

Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre.

LE MARCHÉ sous la Halle

Coopérative alimentaire : "le Ring" mercredi 16h -19h

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé le 2 janvier 2021.

BAR "LE DÉTOUR"

Pendant la fermeture de l'épicerie "chez Séverine", un dépôt de pain est proposé au bar Le Détour "chez Suzanne" sauf mercredi et dimanche.

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Déodorant en pot

- 40 g d'huile de coco
- 3 g de cire d'abeille
- 30 g de bicarbonate de soude
- 20 g de fécule de maïs
- 8 gouttes d'huile essentielle de Tea Tree (effet anti-bactérien)
- 8 gouttes d'huile essentielle de menthe poivrée (effet rafraichissant)
- 10 gouttes de cosgard (conservateur)
- 1 pot en verre avec couvercle hermétique type pot de bébé
- 1 mini fouet

Désinfecter le pot en verre avec de l'alcool 70°.

Faire fondre au bain marie la cire d'abeille et l'huile de coco dans un bol.

Hors du feu, ajouter petit à petit le bicarbonate de soude et la fécule de maïs dans le bol en mélangeant avec énergie afin d'éliminer les grumeaux.

Verser la préparation dans le pot en verre.

Attendre que le contenu du pot soit à température ambiante et ajouter les huiles essentielles et le cosgard. Mélanger de nouveau le contenu du pot.



Prélever une petite noisette de ce "beurre" obtenu et l'appliquer sur les aisselles.

Les principaux ingrédients sont présents dans les magasins bio.

Le déodorant se conserve à température ambiante, environ 3 mois s'il n'est pas en contact avec de l'eau.

Recette inspirée du livre "Famille presque Zéro Déchet - Ze guide" de Jérémie Pichon et Bénédicte Morel aux éditions Thierry SOUCCAR

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - L Wyncarczyk – B Monel – S Chartier – M Chaube.

Secrétaire de séance : B Sainclair

Le Conseil municipal

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les deux transactions reçues portant sur des immeubles bâtis sis 68 impasse des Ferrières et 71 chemin du Sablon,
 - ~ la location de l'appartement T2 sis 19 allée du Presbytère à Madame Emilia MIGUEL RAMALHEIRA, à compter du 07 août 2020, avec un loyer de 455 € par mois.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'approuver la convention à intervenir entre le Département de l'Ain et la Commune de Messimy-sur-Saône relative à la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 €,
 - ~ de suivre la proposition de la commission des Finances et de contracter la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, avec un taux €STR + marge de 0,60% et des frais de dossier pour 200 €,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
 - ~ de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'article 627 « Services bancaires et assimilés » pour la commission d'engagement et à l'article 6615 « Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs » pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au budget annexe Locaux commerciaux ci-après :

FONCTIONNEMENT

 - ~ dépenses
 - article 023 Virement à la section d'investissement - 1 456 €
 - ~ recettes
 - article 752 Revenu des immeubles - 1 456 €

INVESTISSEMENT

 - ~ dépenses
 - article 2313 Constructions - 1 456 €
 - ~ recettes
 - article 021 Virement de la section de fonctionnement - 1 456 €
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget communal ci-après :

FONCTIONNEMENT

 - ~ dépenses
 - Chapitre 011 Charges à caractère général
 - Article 60623 Alimentation - 7 300 €
 - Article 60631 Fournitures d'entretien + 900 €
 - Article 611 Contrats de prestations services + 1 200 €
 - Article 61558 Entretien autres biens mobiliers + 2 076 €
 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
 - Article 6534 Cotisation sécurité sociale – part patronale + 4 379 €
 - Article 6535 Formation + 583 €
 - Article 6542 Créances admises en non-valeur + 4 449 €
 - Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 2 745 €

Total + 3 542 €

~ recettes

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes

- Article 7067 Redevance droits services périscolaires -10 027 €

Chapitre 73 Impôts et taxes

- Article 73111 Taxes foncières et d'habitation + 837 €
 - Article 7336 Droits de place - 2 641 €
 - Article 7381 Taxe additionnelle droits de mutation + 5 598 €

Chapitre 74 Dotations et participations

- Article 7411 Dotation forfaitaire + 221 €
 - Article 74127 Dotation nationale de péréquation + 9 513 €
 - Article 74832 Attribution du FDPT + 882 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courant

- Article 752 Revenus des immeubles - 4 210 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels

- Article 7718 Autres produits exceptionnels + 3 369 €

Total + 3 542 €

INVESTISSEMENT

~ dépenses

Opération n° 100 « Acquisitions de matériels »

- Article 2188 Autres immobilisations corporelles + 4 849 €

Opération n° 201902 « Aménagements sécuritaires »

- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 134 €

Opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD 933 »

- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 70 164 €

Total + 75 147 €

~ recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

- 2 745 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

- Article 1641 Emprunts en Euros -73 443 €

Opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD 933 »

- Article 1322 Régions + 72 755 €

- Article 1323 Départements + 68 580 €

- Article 13251 Groupement Fiscalité Propre de Rattachement + 10 000 €

Total + 75 147 €

- **PREND** la décision de maintenir la décision existante au titre des dégrèvements et exonérations de la fiscalité directe locale.
- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal de Messimy-sur-Saône.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain à l'association « Demain Messimy » pour un poulailler collectif,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, dans la limite de dix-huit jours,
 - d'inscrire le droit à la formation des élus dans les orientations suivantes :
 - * favoriser l'efficacité personnelle (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, etc.),
 - * renforcer les fondamentaux de l'action publique locale,
 - * en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions,
 - de préciser que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - * l'organisme de formation doit être agréé,
 - * le dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'objet de la formation,
 - de fixer le montant des dépenses de formation par an à 4% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la commune,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation,
 - de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la commune pour les exercices 2020 et suivants.

- **PREND ACTE** de la proposition de M. Bruno DOUCET-BON d'être membre de la commission de contrôle des listes électorales.
- **ENTEND** le bilan de la rentrée scolaire.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 06 juillet, 20 juillet, 03 août, 17 août et 31 août 2020 ; à l'Environnement / Agriculture du 16 juillet 2020 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 03 août 2020 et aux Finances du 31 août 2020.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wyncarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.

Secrétaire de séance : V Gelas

Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les cinq transactions reçues portant sur un immeuble non bâti sis chemin des Tullés et sur quatre immeubles bâtis sis 68 chemin des Ferrières (2), rue du Bourg et 34B chemin de la Lie,
 - ~ la SASU Balisage Sécurité Service (BSS), sise à Saulce sur Rhône (Drôme)- ZI Les Reys de Saulce rue du Progrès, pour réaliser la pose d'une glissière mixte bois / métal le long du chemin de la Rivière, sur une longueur de 50 ml, avec un coût de 4 139 € HT (4 966,80 € TTC),
 - ~ la société ELAN CITE d'Orvault (Loire-Atlantique) pour la fourniture d'un radar pédagogique Evolis Solution version solaire, avec équipements, au prix de 2 108,40 € HT (2 530,08 € TTC),
 - ~ la société PUB ALPES de Moirans (Isère) pour la fourniture d'un caisson disque B14, avec équipements, au prix de 1 738,10 € HT (2 085,72 € TTC),
 - ~ la société SOCOTEC CONSTRUCTION de Bourg-en-Bresse (Ain)- 487 rue Léopold Le Hon, pour la mission de Coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.) dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933, avec un montant de prestation pour les phases conception et réalisation de 2 500 € HT (3 000 € TTC).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité,
 - ~ de solliciter la DETR 2020 pour le projet de l'entrée Nord de la RD 933
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'octroi de cette dotation.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ de présenter au titre de la dotation territoriale 2021 le projet de mise en accessibilité de la Bibliothèque, du Tennis, de la Halle et des Vestiaires foot.
 - ~ de solliciter une subvention du département pour ce projet.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
 - ~ à l'unanimité, de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2020 à 4 € pour les repas enfants, de laisser le prix PAI à 50% du prix enfant (soit 2 €) et de maintenir pour les adultes le montant sur la base de l'évolution forfaitaire de l'URSSAF – avantage « nourriture »,
 - ~ à l'unanimité de maintenir l'ensemble des tarifs de location de la salle polyvalente,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la Halle,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de locations des tables et bancs,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir l'ensemble des tarifs du camping pour la saison 2021,
 - ~ à l'unanimité, de procéder pour le cimetière à une augmentation de 5 € pour les concessions de 2 m² et de 10 € pour les concessions de 4 m² ; de porter les tarifs pour le columbarium à 450 € pour 15 ans et 900 € pour 30 ans et de maintenir le tarif du jardin du souvenir,

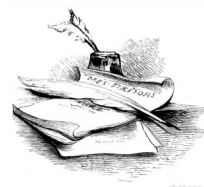
~ à l'unanimité, de maintenir le montant des cotisations à la bibliothèque municipale à 10 € pour les habitants et 12 € pour les personnes extérieures,

~ pour l'occupation du domaine public :

- * à l'unanimité, conserve le montant des redevances :
 - terrasses (autorisées pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre) : 20 €,
 - cirques : caution de 600 € et 30 € par jour dans la limite de 3 jours maximum autorisés,
 - taxis : 50 € par an,
 - commerçants ambulants : 50 € par an

* M. GELAS, ayant quitté la salle, sans que cela soit obligatoire, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance demandée au garage GELAS à 2 € par m² dans la limite de 80 m².

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'approuver la convention d'assistance juridique permanente proposée par la SELARL Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés de Lyon
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme à la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 14 voix pour et 1 abstention, la motion présentée s'opposant à la fermeture de la trésorerie de Thoissey.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire du 17 septembre 2020.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 10 septembre 2020 ; de l'Urbanisme des 14 et 28 septembre 2020 ; de la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 16 septembre 2020 ; de la sous-commission Sport du 17 septembre 2020 ; des Affaires scolaires du 21 septembre 2020 et du Personnel communal du 28 septembre 2020 ; ainsi que le compte-rendu du Comité Consultatif d'Action Sociale du 07 septembre 2020.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.



DERNIÈRE MINUTE SOLIDARITÉ ALPES MARITIMES

L'Association des Maires de France (AMF) invite communes et particuliers à témoigner de leur solidarité envers les victimes de la tempête Alex en faisant un don.

Celui-ci peut être réalisé en versant une somme sur le compte spécialement ouvert à cet effet par la section des Alpes Maritimes de l'AMF :

IBAN : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842

Code BIC : AGRIFRPP891

Référence à rappeler : "solidarité sinistrés tempête Alex"

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h30

vendredi 20 novembre et 18 décembre 2020

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

LE ROCHE

Casse pied cette basket...
je vais encore être à la bourre...



Je suis prêt !



C'est quand même bien un vévo électrique,
je peux les suivre !



Costaud la côte du Désert !

Le club *Oeil et Lumière* présente son

Expo-Photo



07 et 08 novembre 2020

Salle polyvalente de Messimy-sur-Saône

ENTRÉE LIBRE • 10h-18h • TOMBOLA